

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021

QUI EST CONCERNÉ ?

- les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école
- les élèves de Grande Section qui passent en Cours Préparatoire (CP)
- les nouveaux arrivants sur la Commune d'AUREILHAN

DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MAIRIE

- dépôt du dossier accompagné des pièces à fournir au Service Affaires Scolaires et Périscolaires dans les meilleurs délais
- délivrance du certificat d'inscription par le Service Affaires Scolaires et Périscolaires avec l'affectation de votre enfant dans une école de la Commune.

PIÈCES A FOURNIR A LA MAIRIE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- le dossier d'inscription scolaire 2020/2021 dûment complété, daté et signé
- la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- en cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant

DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Une fois le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec la Directrice ou le Directeur de l'école indiquée dans le certificat d'inscription pour procéder à l'admission définitive de votre enfant.

Il faut se présenter à ce rendez-vous avec :

- le certificat d'inscription
- le certificat de radiation (*si votre enfant a précédemment été scolarisé dans un autre établissement*)
- le carnet de santé de l'enfant
- le livret de famille



Aucun enfant ne sera inscrit sans le certificat d'inscription délivré par la Mairie.

SERVICES PERISCOLAIRES

(Temps d'Activités Périscolaires, restauration, garderie, ALAE)

Le dossier sera distribué dans les écoles pour les enfants **déjà scolarisés** dans une école d'AUREILHAN. Il sera également disponible au Service Accueil de la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (www.ville-aureilhan.fr) à partir du mois de juin 2020. Il devra être remis au Service Affaires Scolaires et Périscolaires au plus tard le 03 juillet 2020.

Service Affaires Scolaires et Périscolaires

Contact : Laure TOMMASINO

Tél. : 05.62.38.91.51 - Fax : 05.62.38.91.59

scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

1) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom : Sexe M F
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Scolarité demandée : Maternelle
 Élémentaire Classe pour 2020/2021 :
 Ecole fréquentée en 2019/2020 : Classe fréquentée en 2019/2020 :

2) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

PARENTS DE L'ENFANT

Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Qualité (<i>mère, père</i>) :	Qualité (<i>mère, père</i>) :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Commune :	Commune :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :

AUTRE (FOYER, FAMILLE D'ACCUEIL,...)

NOM :	Prénom :
Qualité (<i>assistant familial...</i>) :	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Téléphone domicile :	Téléphone portable :
E-mail :	
Profession :	Employeur :
Téléphone professionnel :	

Situation familiale :

Mariés Célibataires Veuf(ve) Divorcés Séparés Concubinage Pacsés

3) FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS SUR AUREILHAN

Nom	Prénom	Date naissance	Classe 2019/2020	Nom de l'école

Date et Signature(s) du (des) demandeur(s)

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021

ÉCOLE D'AFFECTATION* :

***Cadre réservé à la Mairie**

Fait à Aureilhan, le

Le Maire-Adjoint délégué aux
Affaires Scolaires et Périscolaires,

Virginie FAVERON.